



- ◇ Étudier, défendre et développer les intérêts économiques professionnels et sociaux des membres.
◇ Promouvoir la recherche et l'innovation en éducation

C'est le début du dernier droit et j'espère que tout le monde a pu se reposer lors du congé pascal. Le printemps est arrivé (?!) alors avec la remontée du mercure, vous pourrez aller davantage à l'extérieur.

RETRAITE PROGRESSIVE

Votre demande pour un départ progressif à la retraite doit être soumise pour le 1^{er} avril, soit très-très bientôt.

MUTATION

Les enseignants peuvent-ils changer d'école?

1. Oui, en remettant à la direction des Ressources humaines une demande de mutation volontaire vers l'école souhaitée. Les demandes peuvent être faites en tout temps, mais de préférence avant le 15 avril.
2. Oui, en échangeant temporairement son affectation avec celle d'un autre enseignant et sujet à l'approbation de l'administration des deux écoles concernées et les Ressources humaines. Deux enseignants peuvent changer de place pour une période d'un an, après quoi chacun reprend son poste dans son école. Ces demandes doivent être déposées après le 1^{er} juin.

CLASSES COMBINÉES

Selon l'Annexe XXV

Il y a cette année 55 groupes, et 510 \$ par classe. L'argent devrait déjà être dans vos écoles. Assurez-vous de dépenser votre montant avant la fin du mois de juin.

PROCÈS-VERBAUX

Pensez à envoyer un exemplaire des procès-verbaux des réunions du conseil d'école et du comité pour les élèves ayant des besoins particuliers à votre syndicat, ainsi qu'à la commission scolaire.

ENSEIGNANTS EXCÉDENTAIRES

Ce sera bientôt le moment de la danse du printemps : la commission scolaire s'apprête à déterminer le nombre d'enseignants surnuméraires, s'il y a lieu. Les dates à retenir sont les suivantes :

- Avant le 30 avril de chaque année, l'administration scolaire établit ses besoins en personnel enseignant et, en cas d'excédent de personnel, tente de réaffecter ces enseignants au sein de l'école, en fonction de leur ancienneté, catégorie et sous-catégorie. Suivant cet exercice, si des

enseignants sont toujours en excédent des besoins, l'école les prévient, par écrit, qu'ils pourraient être mutés dans une autre école. Dans chaque école, la commission scolaire affiche la liste des postes vacants de ses autres écoles. Au cours des cinq jours ouvrables suivants, les enseignants surnuméraires doivent prévenir leur administration scolaire du choix qu'ils font (en fonction des postes affichés), en remplissant le formulaire approprié dans l'Annexe F (5-21.16a), disponible dans toutes les écoles.

- Avant le 18 mai, la commission scolaire assigne les postes vacants aux enseignants surnuméraires, suivant l'ancienneté et la catégorie.
- Avant le 1^{er} juin, la commission scolaire envoie un avis écrit aux enseignants qui ont été mutés à une autre école. Les enseignants ayant leur permanence, mais qui n'obtiennent pas de nouvelle affectation, sont placés sur la liste du personnel excédentaire. Les enseignants non réaffectés et qui n'ont pas leur permanence sont non-rengagés.

C. de P.

Des fonds sont encore disponibles si vous n'avez pas dépensé toute votre allocation de 1 200 \$. Il reste des moyens de perfectionnement professionnel, poursuivez vos efforts d'éducation!

VALEUR AJOUTÉE

Vous le savez, l'année fut plus courte pour la valeur ajoutée. Mais il y a encore des sommes attachées à ce programme alors assurez-vous de garder des traces de ce que vous faites en surplus avec vos élèves.

APEQ

Lors du dernier conseil d'administration, on nous a demandé quand nous recevrons nos augmentations. Suivant les dernières nouvelles de notre négociateur, le texte de la convention collective est en cours de rédaction et nous pouvons nous attendre à un paiement à la fin de l'année scolaire.

ÉLECTIONS À L'APEQ

Il s'agit d'une année électorale à l'APEQ et je me présente de nouveau comme président du Conseil exécutif de l'APEQ. J'espère avoir votre appui pour représenter le SER au comité. Mon expérience me permet d'offrir à l'exécutif une position orientée vers les solutions. Davantage d'information sera transmise à votre délégué directement de l'APEQ.

En toute solidarité,

Steven Le Sueur, président

www.rtu-ser.ca



